



INCLUSION FINANCIERE



Echos des Bénéficiaires des Produits FNFI

Tassiba Sadia : « Je suis très heureuse depuis que j'ai renforcé mon activité »

Ce jour, Echos des bénéficiaires des produits FNFI dépose ses valises à Atakpamé, région des plateaux pour partager avec vous les témoignages ...

PAGE 2

LOCALES



Interview

4 questions à Tchambakou Ayassor, président de la CENI

Quelques jours après l'ouverture officielle de la campagne des élections locales, le président de la Commission électorale nationale indépendante (Ceni), Tchambakou AYASSOR, revient sur quelques ...

PAGE 11

Elections locales / Pour une couverture médiatique efficiente

Le Conapp a formé les journalistes reporters

Plus de trente ans après, le Togo vibrera le 30 juin au rythme des élections locales. Et pendant que le moratoire approche, le Conseil national des patrons ...

PAGE 10

Règlement intérieur du conseil municipal

Un cadre général défini pour le fonctionnement des communes

En Conseil des ministres lundi dernier, le gouvernement togolais a adopté un décret définissant les modalités de convocation et mission de la première réunion des conseillers municipaux et fixe le cadre général du règlement intérieur du conseil municipal.



PAGE 3



Développement à la base

Un marché préfectoral inauguré à Elavagnon

Le numéro un des Togolais, Son excellence Faure Gnassingbé a présidé la cérémonie d'inauguration du marché préfectoral d'Elavagnon dans la préfecture de l'Est-Mono, le 18 juin 2019. Cette infrastructure marchande dont bénéficie la population d'Elavagnon vient contribuer à l'amélioration du cadre de travail des commerçants.

PAGE 3

CHRONIQUE

La différence entre les jeunes patrons en Europe et ceux de l'Afrique

Comment le gouvernement Suisse fait-il pour faire que sa jeunesse soit la plus aguerrie d'Europe en termes d'entrepreneuriat et de création de richesses ? Et quelle est la principale différence entre les jeunes patrons suisses et les jeunes patrons camerounais ?

Tout d'abord, c'est plus facile pour le gouvernement suisse d'accompagner ses jeunes. Parce qu'à la base, les parents ont déjà mis un peu d'argent de côté pour venir en aide à leurs enfants dans l'aventure patronale. En Afrique, les parents abrutis par le christianisme et l'islam, sont en toute bonne foi convaincus que l'enfant est un don de Dieu. Et par conséquent, on ne met rien de côté pour attendre quand l'enfant sera devenu adulte pour voler de ses propres ailes, à partir de ce petit quelque chose ...

PAGE 3





SOMMAIRE

Burkina Faso /Procès du putsch manqué
La prison à vie requise pour
Diendéré et Bassolé



P 4

Musique / People
« On a qu’une mort, il faut la
préparer » dicit Will Smith



P 5

Super Ligue du Niger
Un Togolais proche du titre, une
fin de saison de suspense



P 10

Umoa-Titres
Plus de 20 milliards mobilisés
sur le marché financier régional



P 11

Echos des Bénéficiaires des Produits FNFI

Tassiba Sadia : « Je suis très heureuse depuis que j’ai renforcé mon activité »

Ce jour, Echos des bénéficiaires des produits FNFI dépose ses valises à Atakpamé, région des plateaux pour partager avec vous les témoignages de Madame TASSIBA Sadia qui grâce au Produit d’Accompagnement Spécial (PAS) est détentrice aujourd’hui de son étalage de vente de vêtements pour femmes. Vraie combattante qui depuis des années a mis de son côté toutes les chances de réussir. Reportage.



TASSIBA Sadia

Ilya quelques années, TASSIBA Sadia ne pouvait imaginer qu’aujourd’hui avec de la rigueur et de la détermination, elle pourrait gagner le pari de son devenir. Après plusieurs tentatives sans succès de contracter un microcrédit auprès des Institutions de Microfinance classique, Sadia, sur conseils de ses voisins,

se rend à COOPEC ILLEMA, une Institution de Microfinance partenaire du FNFI pour se renseigner sur les conditions d’octroi et d’éligibilité des nombreux produits du Fonds. Après avoir suivi toutes les étapes indispensables, elle obtient successivement toutes les 4 tranches du crédit APSEF, crédit qui lui permette de

démarrer une petite activité de vente de vêtements friperie pour femmes. Ayant fini le remboursement total du crédit APSEF, elle se rend compte qu’elle ne pouvait pas s’arrêter en si bin chemin, il lui fallait une autre source de financement pour passer à échelle son activité.

“ Je suis donc reparti

voir mon agent de crédit à COOPEC ILLEMA pour lui expliquer le besoin que j’avais de passer à échelle mon activité. C’est dans les échanges avec ce dernier, que j’ai été informé justement que pour les bénéficiaires fins de cycle de APSEF ayant bien remboursé tous leurs crédits, il existait un Produit d’Accompagnement Spécial qui est sensé leur permettre de renforcer leurs activités. J’ai aussitôt poussé un ouf de soulagement en me disant que c’était l’occasion que je devais saisir pour pouvoir aller de l’avant. Après m’être pliée à toutes les conditions requises, je me suis vu octroyer un crédit de 100.000 FCFA qui m’a permis d’acheter des ballots de vêtements pour femmes que j’expose ici actuellement. Comme vous le savez, Atakpamé étant une ville où la mode vestimentaire a pris le dessus, personne ne peut résister à la tentation. Et moi, je

profite de l’occasion pour accroître mes revenus et j’avoue que mes clientes sont très contentes des modèles que j’expose ici car ce sont des modèles très tendance.” Sadia, depuis l’obtention du crédit PAS remarque avec assez de satisfaction l’évolution de son activité, et pour elle cela lui permet de renforcer son autonomie et de jouer un rôle très important dans l’économie locale.

“Je suis très heureuse depuis que j’ai renforcé mon activité, car je me sens totalement intégrée au processus de développement de mon pays. Chaque jour qui passe, je renforce mon activité, et je crée de la richesse. Car j’ai même une personne qui m’aide dans mon activité, et cette personne a droit à des ristournes à la fin du moins. Moi aussi, je me suis inscrite dans la dynamique de la réduction de la pauvreté.”

KD



tm
TOGOMATIN

Récépissé N° 0522/31/03/15/HAAC
Edité par DIRECT MEDIA RCCM
N° TG.LOM 2015 B 1045
BP : 30117 Lomé - Togo
Tél : (+228) 22 25 02 23 /
90 15 39 77 / 97 87 12 42
Facebook: togomatin
E-mail : atogomatin@gmail.com
Site web: www.togomatin.tg
Tw: @togomatin1
Mson de la Presse: Casier N° 53
Siège
Cacavéli: 04, Rue Satelit, 3e Mson avant Groupe Cafper

Directeur de publication :
Motchosso Kodolakina
Secrétaire de rédaction :
Rachidou Zakari
Responsable web:
Carlos Amevor
Comité de rédaction:
Françoise Dasilva
Alexandre Wémima
Edem Dadzie

Edodji Nadia
Attipoe Edem Kodjo
Responsable administrative:
Gloria Léma Yagla
Service commercial:
DIRECT AGENCE
Tél:(+228) 70 00 47 73 / 97 73 00 00

Graphiste:
Eros Dagoudi
Imprimerie: Direct Print
Distribution : Togo Express
Tirage : (2000 exemplaires)

CHRONIQUE

... Ils sont persuadés que même sans rien, Dieu aidera l'enfant à frayer son chemin dans les labyrinthes de la vie. Et comme ce ne sera pas possible, c'est le gouvernement qu'on accusera de n'avoir pas fait assez pour ses jeunes, fer de lance de la Nation. Une telle jeunesse, je la définis plutôt, comme le bois mouillé de lance de la Nation, sur laquelle on ne peut compter.

Quand les parents passent leur temps non pas à faire l'autocritique sur eux-mêmes et leur irresponsabilité de parents à faire les efforts pour accompagner leurs bambins, plutôt pour accuser l'Etat, c'est qu'il y a un problème. On a fabriqué des zombies appelés

"Parents", des gens à qui il faudrait se demander si ne pas leur imposer un nombre de naissance en relation avec leurs possibilités d'encadrement économique des enfants.

Assis sur cette table à la faculté d'Economie de l'Université de Genève, il y a 2 ans, en 2017, ce que les jeunes suisses venaient nous demander, n'était pas où trouver des financements, encore moins ce que l'Etat peut faire pour eux, car depuis leur enfance, ils savent qu'il n'existe pas de cadeaux gratuits, même pas de l'Etat, mais plutôt les phrases du genre :

- "J'ai des économies de 25.000 CHF, et avec un ami, on a décidé d'ouvrir une pizzeria en ligne, avec livraison à domicile. Quelles sont les dispositifs légaux qui encadrent une telle profession pour des

étudiants encore à l'école ?"

Ou aussi :

- "Avec 3 amis, nous avons lancé la production des semi-conducteurs, dans le domaine des télécoms. L'Etat peut-il nous aider à trouver les débouchés à l'international ?"

Au Cameroun, lorsque l'Etat prête 1 million de FCFA pour accompagner le projet agro-pastoral d'un jeune, il pense d'abord à utiliser cet argent pour se marier ou bien pour acheter une moto, très loin du projet initial qu'il avait proposé pour demander l'argent.

Pire, puisque le fonctionnaire qui lui remet l'argent sait qu'il a menti sur son projet et qu'il n'ira pas faire exactement ce pour lequel il a demandé

l'argent, il lui fera signer un papier sur lequel il est écrit qu'il a encaissé 30 à 50% de plus que ce qu'il va toucher. Et ça ne dérange personne, puisque de toutes les façons, c'est l'argent de l'Etat qu'on gaspille.

Le problème est qu'il s'agit de l'argent que l'Etat n'a pas et qui a été emprunté aux FMI ou à la Banque Mondiale qui, tous deux, ont demandé en échange et obtenu de privatiser la société nationale d'électricité, des eaux ou encore des télécommunications. Et c'est tous en chœur que les mêmes qui ont appauvri l'Etat chanteront que l'Etat est si mal géré qu'on a privatisé les bijoux de la Nation.

Aux Suisses, on enseigne que l'Etat c'est toi, surtout quand tu ne lui demandes

rien. L'Etat c'est toi, parce que tu ne dois jamais grever. Puisque tu dois être conscient que cela met à mal les Patrons du pays, qui sont ceux qui font marcher toute la Nation. C'est pour cela que l'année dernière, les Suisses ont voté à majorité contre un référendum qui imposait aux Patrons d'augmenter leurs salaires. La raison évoquée était qu'ils ne voulaient pas que leurs entreprises ne soient plus compétitives sur le marché international à cause de leurs salaires trop élevés. En conclusion, L'Etat est la somme des comportements vertueux ou vicieux de chacun de nous. En être conscient est déjà un pas vers le patriotisme.

Une chronique de Jean-Paul Pougala

Développement à la base

Un marché préfectoral inauguré à Elavagnon

Le numéro un des Togolais, Son excellence Faure Gnassingbé a présidé la cérémonie d'inauguration du marché préfectoral d'Elavagnon dans la préfecture de l'Est-Mono, le 18 juin 2019. Cette infrastructure marchande dont bénéficie la population d'Elavagnon vient contribuer à l'amélioration du cadre de travail des commerçants.

Financé par le Programme d'urgence de développement communautaire (PUDC), le marché préfectoral d'Elavagnon pallie le problème d'insuffisance et d'occupation anarchique des espaces dans le marché et de ses alentours. Ce marché dont les premières bénéficiaires sont les femmes, ont témoigné leur profonde gratitude à l'égard du président de la République, ainsi qu'au gouvernement togolais qui ne ménagent aucun effort pour que les populations togolaises puissent s'épanouir.

Pour les femmes de la préfecture, ce marché vient à point nommé. Aussi disent-elles que cette infrastructure résoudra d'énormes problèmes, notamment celui de la conservation de certaines marchandises. « Aujourd'hui, nous sommes devenues des reines. Le président de la République nous a offert le meilleur des marchés », a avoué Awaté Yana, présidente du comité des femmes du marché.

De plus, ce marché préfectoral d'Elavagnon est le fruit de l'accompagnement de l'Agence nationale d'appui au développement à la base (Anadeb) aux communautés de cette préfecture, dans l'optique de la mise en œuvre du Programme d'urgence de développement communautaire (PUDC). « ... La mise en place de cette infrastructure marchande offre une plus grande sécurité aux marchandises face aux intempéries et aux vols, et



Faure Gnassingbé pendant la coupure du ruban

constitue un levier pour l'accroissement des activités commerciales de la population marchande de toute la préfecture de l'Est-Mono et ses environs », a souligné Mme Mazalo Katanga.

D'un coût total de 450 millions de francs CFA, la construction de ce marché moderne a été entièrement financée par le PUDC qui a pour objectif d'améliorer de façon significative les conditions de vie des populations

vivant dans les zones peu ou mal desservies par les infrastructures et services sociaux et économiques de base.

Par ailleurs, des ouvrages d'eau sont également réalisés sur ledit projet, afin de permettre la préservation de la salubrité du site du marché. Ces ouvrages d'eau mis en place visent aussi à améliorer l'hygiène alimentaire et corporelle des usagers, et à réduire les distances, les peines et les détails d'accès

à l'eau dans le marché. « Ces infrastructures vont faciliter l'impact sur le renforcement des fondamentaux sociaux, bases cardinales de la création de richesse pour une croissance économique durable », a précisé Aliou Dia.

Le marché moderne d'Elavagnon est doté de huit hangars de type préfectoral, d'un bloc de dix boutiques, d'un bloc administratif, d'une boucherie, de deux abris bétail, d'un abri volaille, de deux blocs de latrines, de quatre magasins de stockage, d'un forage photovoltaïque avec superstructure, d'un dépotoir intermédiaire et d'une clôture de façade.

En dehors du marché préfectoral d'Elavagnon, l'Anadeb a accompagné la mise en place de deux autres marchés de type préfectoral à Guérin Kouka et à Blitta, de trois maisons de la femme à Kara, Soutouboua et à Notsè, et d'une maison des jeunes à Mango.

Nadia Edodji

Règlement intérieur du conseil municipal

Un cadre général défini pour le fonctionnement des communes

En Conseil des ministres lundi dernier, le gouvernement togolais a adopté un décret définissant les modalités de convocation et mission de la première réunion des conseillers municipaux et fixe le cadre général du règlement intérieur du conseil municipal.

Petit à petit, le cadre réglementaire est en train de se mettre en place pour accueillir les élus des futures élections locales au Togo. Le pays ayant

connu ses dernières élections du genre depuis plus de 30 ans, plusieurs dispositions s'avèrent nécessaires pour sa réussite. Outre la loi sur la décentralisation et les élections locales, des

mesures supplémentaires s'ajoutent. Le gouvernement prend donc soin d'adopter un cadre général retraçant les éléments d'un règlement intérieur conformément à la loi relative à la

décentralisation et aux libertés locales, pour éviter que les 117 communes ne se lancent chacune dans la rédaction d'un règlement ...

Suite à la page 11

RIDUTO®

RIZ DU TOGO

**1kg,
5 kg,
25 kg,
50 kg**



Le choix de la qualité et du bon goût

05 BP 328 Lomé -Togo / Tél +228 99 03 74 63 - Email : info.riztogo@gmail.com

RIDUTO & RIDUTO RICE sont des marques déposées



COMMUNIQUE

Comme cela arrive dans la vie de toute entreprise commerciale moderne, des enjeux économiques ont conduit le **Conseil d'Administration de NSIA Assurances au Togo à décider de mesures de restructuration comportant un plan social** initié dans le strict respect du Code du travail et de la convention collective en vigueur comme décrit ci-dessous :

- Organisation d'une réunion d'information avec le personnel le 19 octobre 2018 ;
- Organisation de la réunion d'information des délégués du personnel le 23 octobre 2018 ;
- Rencontre avec l'Inspecteur du travail le 25 octobre 2018 ;
- Courrier d'information à l'Inspecteur du travail le 26 octobre 2018 ;
- Courrier envoyé aux Délégués du personnel en vue de recueillir leurs avis et suggestions sur le projet de licenciement envisagé le 16 novembre 2018 ;
- Constat du rejet du projet par les Délégués sans proposition d'alternative dans le délai légal de 3 mois ;
- Saisine de l'inspection du travail le 15 mars 2019 avec les documents nécessaires : les Procès Verbaux des différentes rencontres avec les délégués, le motif du licenciement, les postes à supprimer ;
- Le 29 mai 2019, mise en œuvre du licenciement, largement après le délai légal de 21 jours dont disposait l'inspection du travail pour émettre son avis.

Suite au dénouement de cette procédure, le Syndicat des employés et cadres des banques, des établissements financiers et des assurances du Togo (SYNBANK) menace de faire une grève de 72 heures à compter du 25 juin 2019, aux motifs suivants :

1. Les Directeurs Généraux des sociétés d'assurances du Groupe NSIA travaillent dans l'illégalité au Togo.
Ce motif est fallacieux!
2. Des nouveaux recrutements ont été faits après le licenciement pour motif économique.
Ce motif est également fallacieux!

Les Conseils d'Administration de NSIA Assurances et NSIA Vie Assurances rappellent que toutes les sociétés d'assurances opèrent dans un environnement strictement réglementé et qu'aucun dirigeant de NSIA ne saurait exercer un mandat social salarié sans avoir été dûment agréé par l'autorité de tutelle, le **Ministère de l'Economie et des Finances**, après avis conforme de la **Commission Régionale de Contrôle des Assurances (CRCA)**. Les Directeurs Généraux des filiales NSIA au Togo exercent donc en toute légalité et travaillent en parfaite harmonie avec la tutelle et la profession. Leurs actes revêtent toute l'autorité que leur confèrent les dispositions de l'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique de l'OHADA. Ils disposent également du **visa de travail** exigé par la réglementation locale pour le personnel de nationalité étrangère.





A ce propos, il faut souligner que le Groupe NSIA opère dans une douzaine de pays avec une politique efficace de mobilité de son personnel dirigeant, sans distinction de nationalité. La conformité et la bonne gouvernance constituent une préoccupation permanente de notre Groupe qui veille au strict respect aussi bien des lois et règlements nationaux que de la réglementation supra-nationale.

Le Groupe NSIA qui tient à rester un acteur important du secteur financier du Togo, réaffirme sa volonté d'être une entreprise citoyenne participant activement aux efforts de développement économique et social du pays. Il vient de procéder, malgré des résultats qui n'ont pas été ces dernières années à la hauteur de ses attentes, à d'importantes augmentations de capital dans ses filiales, notamment à NSIA Assurances. C'est au total un montant de **trois milliards cinq cent millions de FCFA** que les actionnaires viennent d'injecter dans les filiales Assurances, démontrant ainsi leur foi en l'avenir de leurs sociétés.

La restructuration en cours à NSIA Assurances devrait lui permettre de retrouver rapidement sa rentabilité technique, pour plus d'efficacité dans ses offres de produits et ses prestations.

Le Groupe NSIA et ses filiales NSIA Assurances et NSIA Vie Assurances vous remercient pour votre confiance!

Fait à Lomé le 18 juin 2019

Le Président des Conseils d'Administration


Béné Bojévi LAWSON



La désertification

La terre a de la valeur, construisons l'avenir ensemble

Le 17 juin 1992, l'Organisation des Nations unies (ONU) a adopté la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD). Cette journée a pour but de nous rappeler les dangers de la désertification et de la sécheresse dans le monde. Selon les critères de l'UNCCD, la désertification est la dégradation des sols dans les zones arides et semi-arides. Quand les sols sont fragilisés, le couvert végétal s'amenuise et le climat impitoyable fait le reste. Ainsi, mener la lutte contre la désertification et la sécheresse, c'est mettre un point d'honneur à apporter une pierre à la stabilité écologique, et surtout, relever un défi face au dérèglement climatique. Une lutte que le Togo ne passe pas sous silence, et qui doit être plus accentuée.

« Construisons l'avenir ensemble », telle est la thématique pour cette édition 2019, 25ème du genre, qui sera institutionnellement célébrée à Ankara, en Turquie. Il est important de souligner que les déserts ne sont pas uniquement des lieux où l'on trouve des dunes de sables et des nomades les

parcourant. Ainsi l'Antarctique, ou le grand Nord, sont des espaces désertiques, parce que l'eau y est prise en glace. Deuxièmement, l'homme n'est pas responsable, à l'origine, des déserts mais aujourd'hui il y contribue par ses comportements.



La désertification, un fléau mondial

La désertification est un problème mondial, qui affecte la sécurité écologique de la planète, l'élimination de la pauvreté, la stabilité socioéconomique et le développement durable. Les populations démunies qui vivent dans les zones arides sont aux prises avec des difficultés multiples: perte de revenus, insécurité alimentaire, détérioration de la santé et précarité des régimes fonciers. Elles sont souvent obligées de migrer vers des zones qui ne sont pas touchées par la désertification dans l'espoir de trouver une vie meilleure. Les sécheresses plus fréquentes et plus graves que

vont engendrer les changements climatiques risquent d'exacerber encore le phénomène de désertification. Cela représente 4 milliards d'hectares de terres émergées (soit 1/3 de la surface du globe) ou encore 1/5ème de la population mondiale. Chaque année, ce sont des milliers d'hectares de sols fertiles qui disparaissent. 30% du territoire des Etats-Unis est affecté par la désertification. Le nombre de personnes touchées directement par le problème est en forte croissance et on estime que 280 000 personnes sont mortes des suites de la sécheresse entre 1990 et 2000.

Elles ont donc modifié les modes d'usage des terres en zone sèche, sans tenir compte de la biodiversité. En second lieu, et totalement lié à la pression démographique, la production agricole a connu un accroissement sur un espace identique et a donc entraîné une

surexploitation des terres qui épuise les sols, le surpâturage qui aboutit à la destruction du couvert végétal protégeant le sol contre l'érosion, le déboisement qui détruit les arbres maintenant la terre sur le sol.

Quels impacts?

Les impacts les plus visibles se situent au niveau de l'environnement, car la désertification rend les terrains inondables, ce qui entraîne une salinisation des sols, et donc une détérioration de la qualité de l'eau. En second lieu, l'impact est aussi économique. En effet, au niveau planétaire le manque à gagner s'élève, selon la banque mondiale, à 42 milliards de dollars pour les régions touchées par la désertification (paradoxalement, le coût annuel de la lutte contre la désertification est seulement de 2.4 milliards). Enfin, la dégradation

des sols entraîne la pauvreté et la migration de masse à cause des famines qu'elle génère. (Environ 60 millions de personnes partiront des zones désertifiées de l'Afrique sub-saharienne pour le Maghreb et l'Europe entre 1997 et 2020). Tous ces phénomènes ont, de manière logique, des effets considérables sur les populations, comme la baisse de la production et de la productivité alimentaire, des risques de famines, une augmentation des migrants climatiques et des coûts considérables pour lutter contre la désertification.

Paramètre et enjeux de la désertification

Les principales causes de la désertification sont les variations du climat et les activités humaines. A cela il faut ajouter d'autres causes qui peuvent créer des situations susceptibles de conduire à la désertification comme le déplacement de réfugiés pendant les périodes de conflits, une utilisation des sols ou une protection de l'environnement inadaptée, des facteurs socio-économiques et politiques spécifiques. Variations du climat: lorsque les températures sont élevées pendant plusieurs

mois et que les précipitations atteignent des minima, elles provoquent des sécheresses qui empêchent la végétation de se développer. Activités humaines en liaison avec l'augmentation rapide de la population: ces 2 phénomènes jouent un rôle important sur la désertification et ils sont principalement liés à l'agriculture. En premier lieu, ces dernières décennies ont connu une augmentation considérable de la croissance démographique et les populations se sont progressivement sédentarisées.

La désertification : triste réalité au Togo, des mesures prises

Au Togo, les populations ont progressivement surexploité les ressources naturelles

forestières pour assurer leur subsistance. Les aléas climatiques (sécheresses récurrentes et pluies



intenses à l'origine d'inondations répétées), les déboisements ont entraîné la dégradation progressive des terres. L'érosion et la baisse de fertilité des sols, la réduction du couvert végétal, la baisse de la production agricole, la réduction de la pluviométrie et du niveau des cours d'eau, la réduction des terres de parcours, la diminution des superficies cultivables en terres par érosion et/ou par recouvrement des bonnes terres par des alluvions et/ou colluvions infertiles et aussi par la perte de la biodiversité animale et végétale, ne sont que les conséquences de la dégradation des terres de nos jours, sur l'ensemble du territoire national ; chaque milieu géographique ayant sa spécificité. Conscient de ces phénomènes de dégradation de l'environnement, le Togo a ratifié plusieurs conventions internationales et accords multilatéraux de protection de l'environnement dont les trois conventions de la génération de Rio, à savoir biodiversité,

changement climatique et lutte contre la désertification.

En 2018 au Togo, autour du thème "La terre a une vraie valeur. Investissez-y", la célébration fait office de tribune pour transmettre aux populations le message du secrétaire exécutif de la convention des Nations unies sur la lutte contre la dégradation des terres et la désertification ; pour sensibiliser davantage les populations sur les risques de la dégradation des terres et attirer leur attention sur l'importance de la protection des ressources naturelles. C'est également le lieu de vulgarisation des cibles nationales de neutralité en matière de la dégradation des terres mais aussi de promotion des bonnes pratiques de gestion durable des terres. Une célébration organisée par le ministère de l'Environnement et des ressources forestières avec l'appui technique et financier de la FAO.

Source: Togotimes

Biodiversité et écosystèmes au Togo

La biodiversité au Togo est perçue à travers ses composantes que sont les écosystèmes aquatiques et terrestres, la flore et la faune. Les écosystèmes togolais, très diversifiés, comprennent aussi bien des écosystèmes terrestres qu'aquatiques qui sont malheureusement en perpétuelle dégradation suite aux nombreuses pressions anthropiques. On distingue les écosystèmes terrestres constitués de forêts semi-décidues, de forêts sèches et de forêts claires, des forêts galeries et ripicoles de savanes guinéennes et soudaniennes. Les écosystèmes aquatiques sont constitués d'écosystèmes fluviaux, lacustres, marins, piscicoles, des retenues d'eau et d'un écosystème particulier, les mangroves. Les écosystèmes fluviaux regroupent les bassins

fluviaux dont le bassin de la Volta, le bassin du Mono, le bassin du Zio-Haho. La flore est constituée d'algues et de nénuphars. La faune est riche en diverses espèces de poissons et de crustacés. Les écosystèmes lacustres comprennent les lagunes, les mares artificielles ou naturelles, temporaires ou permanentes. La flore est constituée d'algues (mal connues), de nénuphars, mais aussi de plantes envahissantes telles que les laitues d'eau, la jacinthe d'eau et des lentilles. La faune est dominée par des poissons. Les écosystèmes marins sont constitués essentiellement de sables, de deux zones rocheuses et des ressources vivantes notamment les algues, les poissons, les mammifères marins et les reptiles dont certains sont menacés de disparition. La flore sous-marine est très mal

connue, à l'exception des algues dont quelques peuplements du beach-rock ont fait l'objet d'inventaires sommaires à des fins pédagogiques. La faune marine est riche. On rencontre aussi des espèces migratrices notamment

des mammifères (Baleine, Dauphin etc.), des reptiles (tortues) et des oiseaux. La diversité des écosystèmes a favorisé une grande variété de la flore et de la faune du Togo.

La flore et la faune togolaise

La flore togolaise compte 3491 espèces terrestres et 261 espèces aquatiques représentant tous les groupes systématiques actuellement recensés sur le territoire national. Une seule espèce végétale, *Phyllanthus rouxii* (Euphorbiaceae) poussant sur les collines ferrugineuses au Nord de Bassar est signalée comme endémique. Plusieurs espèces sont menacées d'extinction, en danger ou vulnérables. L'inventaire de la faune togolaise a permis de recenser 3476 espèces dont 2312 espèces terrestres, 1146 aquatiques et 18 espèces terrestres domestiques (Mammifères, Oiseaux) ; trois

espèces d'amphibies sont endémiques au Togo. Il s'agit de: *Conraua derooi* dans les forêts semi-décidues de Kloto (Région des Plateaux), *Aubria subsubgillata* à Kovié (Région Maritime), *Bufo togoensis* dans le Massif d'Adélé (Région Centrale). Quatre espèces de tortues marines migratrices fréquentent les côtes togolaises soit pour y pondre (*Chelonia mydas*, *Lepidochelys olivacea*, *Dermochelys coriacea*), soit pour s'alimenter (*Eretmochelys imbricata*). Les dauphins et les baleines sont également présents dans les eaux marines togolaises. Source: Centre d'échange d'informations sur la biodiversité

Créer un environnement porteur, des pistes de solutions



En la matière, la panacée n'existe pas mais des solutions locales peuvent -et doivent- être mises en œuvre rapidement pour faire bouger les choses. Parmi elles, et pas forcément très coûteuses, nous pouvons relever la régénération des sols et sa fertilisation grâce au compost et sa matière organique.

Le reboisement est aussi une solution car les arbres permettent de fixer les sols, renforcer la fertilité et absorber l'eau lors des fortes précipitations. La technique ancestrale de la jachère constitue aussi une alternative intéressante. Pour que les pays touchés puissent combattre efficacement la désertification, les conditions doivent être propices. Il est difficile

en effet pour les gouvernements et les communautés locales d'accorder toute l'attention voulue à une situation critique si la simple survie constitue une préoccupation de chaque instant. Par ailleurs, il est indispensable de garantir aux communautés locales des droits équitables et bien établis sur leurs terres, afin qu'elles soient motivées à en assurer la conservation. C'est pourquoi la Convention insiste sur la nécessité de créer un "environnement porteur" propre à favoriser un développement durable. La lutte contre la désertification ne peut se faire que sur le long terme. Les changements devront intervenir aussi bien au niveau international que local.

Réalisé par Attipoe Edem Kodjo

AVIS DE DECES



MENSROH-NYUIADZI ADJOAVI AGNES
Dite MELANO
DOYENNE DE LA FAMILLE

- La Famille MENSROH – NYUIADZI du Togo, d'Europe et des Antilles;
- La Famille BOKOR;
- Duts NYITO IV NYUIADZI – MENSROH d'Agou Kumawu Tavié;
- M. NYUIADZI Julien, Chef de la famille MENSROH – NYUIADZI, ses frères, sœurs, cousins et cousines;
- R.P Léonard NYUIADZI, curé de la Paroisse de Nogo;
- Pasteur NYUIADZI Mélanie à Paris;
- M. NYUIADZI Evariste à Kpalimé;
- M. NYUIADZI Philippe à Paris
- M. Hans MASRO, ses frères, sœurs, cousins et cousines;

Ont la douleur de vous annoncer le décès de leur mère, grand – mère et tante

Mme MENSROH – NYUIADZI ADJOAVI AGNES

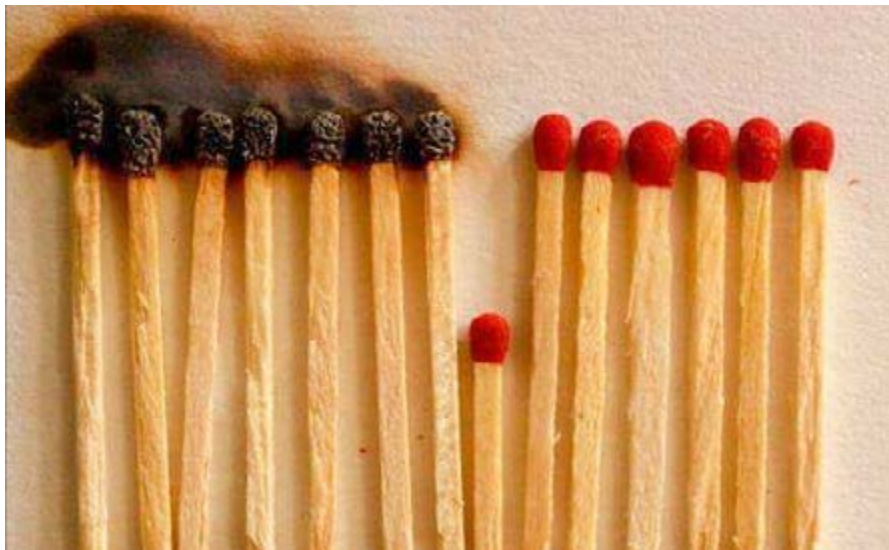
(Dite MELANO)

Décès survenu à Kpalimé le 22 Mai 2019
à l'âge de 102 ans

PROGRAMME DES OBSEQUES :

- Vendredi 21 Juin 2019 : 19h00 Veillée dans la maison mortuaire à Agou Kumawu.
- Samedi 22 Juin 2019 : 9h00 Messe d'enterrement à l'église St Pierre - Claver d'Agou Kumawu suivie de l'inhumation au cimetière dudit village.
- Dimanche 23 Juin 2019 : Messe d'action de grâce dans la même église.
- Dimanche 30 Juin 2019 : Messe d'action de grâce à l'église Sacré-Cœur de Dzodzékodzi – Kpalimé.

Pensée du jour



Les bons plans et les bonnes adresses

COURRIER EXPRESS

DHL (Qtier Nyékonakpoè, 15 78 ; Bd du 13 Janvier, Galerie Tountouli) Tél: 22 21 68 51
EMS TOGO (Tél: 22 26 70 51)
FEDEX (276; Bd du 13 Janvier, immeuble FIATA; 1e étage) Tél: 22 21 24 96
TOP CHRONO (Assiganto; Av Sylvanus Olympio) Tél: 22 21 73 68
SDV EXPRESS (Rue du commerce) Tél: 22 22 41 26

OPERATEURS TELEPHONIQUES

MOOV :Tél. 22 20 13 20
TOGO CELLULAIRE : Tél. 22 22 66 11
TOGO TELECOM : Tél. 22 21 47 14

SANTE GENERALISTES

DR CORINNE JOULIN-KARKA ; Tél: 22 23 46 77
CLINIQUE BIASA; Tél: 22 21 11 37
CLINIQUE SAINT-RAPHAËL; Tél: 22 25 92 77
CHU TOKOIN; Tél: 22 21 25 01
CHU CAMPUS; Tél: 22 25 47 39 / 22 25 77 68
HORLOGE PARLANTE; Tél: 116
CLINIQUE UNIDIAL spécialisée en Hemodialyse / Tokoin habitat
Rue des filaos; Tel 23 36 01 00 / 90 39 45 72

OU MANGER ET DORMIR A LOME?

HOTEL RESIDENCE « LES ANGES » Qtier : Foréver ; Tél : 90 17 03 30
HÔTEL BALKAN (Qtier Hédranawé) ; Tél : 22 61 30 63
LE MERLOT (Qtier Kassablanca) Tél : 93 05 11 11

MUSCULATION ET MASSAGE

Le NAUTILUS-FITNESS: HOTEL RESIDENCE « LES ANGES» Tél: 22 26 34 71 / 90 17 03 30
AFT (Africa Fitness Time) Qt: Décon. Tél: 97 99 79 19
BODYBUILDING-CLUB (Rue des hydrocarbures) ; Tél: 90 24 10 72
GYM CENTER (Qtier Nyékonakpoè, Avenue Joseph Strauss) ; Tél : 90 04 76 60
GYM FIL«O»PARC (Agoè Nyivé) ; Tél : 22 35 18 28
GYM GHIS PALACE (Qtier Baguida) ; Tél : 22 71 49 70

AGENCE DE COMMUNICATION

AG Partners: Sise à Cassablanca
www.couleurafrique.com

Larry Event Day (LED)

Une agence événementielle, Organisation d'évènement privé et professionnel
Communication, Location d'espaces
Conseils, Wedding Planner et Décoration
Tél/ 22 21 87 80 / Cel: 98 77 40 54
Avenue François Mitterrand rue des Cocotiers

SUPERS MARCHES A LOME

CONCORDE (Atikoumé; juste à côté de l'UTB
RAMCO (Qtier Assivito, Av de la Nouvelle Marche)
LE CHAMPION SUPER MARCHÉ (Boulevard du 13 Janvier); Tél: 22 22 74 43

FRUITS ET LEGUMES

MARCHE ABATTOIR (Juste en face du Super Marche Le Champion)
MARCHE DE GOYI SCORE (Juste en face du Super Marche RAMCO)
PANIER BIO CENTRE MYTRO NUGNA (Qtier Adidogomé, carrefour des Franciscains), Tél: 91 81 25 38

DANSE ET COURS DE ZUMBA

AFT : Quartier: Décon. Tél: 97 99 79 19
COURS DE CAPOEIRA ; Salle GYM TONIC. Tél : 90 79 79 90
COURS DE ZUMBA : HOTEL RESIDENCE « LES ANGES»; Qtier : Foréver ; Tél : 90 17 03 30
COURS DE ZOUMBA (VITAL CLUB, Nana BLAKIME) ; Tél 90 30 38 75
CIE CADAM (Danse traditionnelle africaine) ; Tél : 90 15 39 87
SALSA (Club Salsa 7- Henry Motra) ; Tél : 91 70 61 86

AVIATION

AERO-CLUB DU GOLFE (Route de l'aéroport)
Tél : 22 40 04 99

Pharmacies de garde de Lomé du 17 au 24 / 6 / 2019

ST RAPHAEL	ATIKPODJI	22 21 84 26
BEL AIR	RAMCO	22 21 03 21
ST ANTOINE AV LIBÉRATION		22 21 29 64
BON SAMARITAIN	BE	22 21 45 30
DES APÔTRES AKODESSEWA		22 27 11 98
ESPERANCE NYÉKONAKPOÉ		22 21 01 28
LIBERATION AVLIBÉRATION		22 22 25 25
BON SECOURS CASSABLANCA		22 45 76 74
ROBERTSON NYÉKONAKPOÉ		22 22 28 41
N.D. DE LA TRINITE S.TACO		22 21 27 80
LE JOURDAIN WUITI		22 61 56 14
UNIVERS - SANTE CITÉ OUA		22 61 81 43
AEROPORT SITO		22 26 21 22
LILAS 7, ROUTE DE KÉGUÉ		22 26 29 59
INTERNATIONALE BD HAHO		22 26 89 94
RAOUDHA TOGO 2000		91 61 33 32
MISERICORDE BE-KPOTA		23 38 47 62
LE PROGRES ZORRO-BAR		22 35 86 55
MAGNIFICAT SAGBADO		70 44 51 59
VIGUEUR RUE 267,		22 51 63 30
ST JOSEPH BE		22 25 74 65
LE GALIEN ADIDOADIN		22 51 71 71
DU POINT E DJIDJOLÉ		22 51 91 71
MAINA AVÉDJI		70 43 65 34
DIEUDONNE LLEO 2000		70 44 84 59
EL-SHAMMAH AMADAHOMÉ		70 43 25 85
ADONAI AGOÈ-NYIVÉ		22 50 04 05
EMMAÛS BAR SOLIDARITÉ		96 80 09 12
SHALOM CACAVELI		22 51 87 60
APOU ANTOINE AGOÈ		22 19 12 15
TCHEP'SON T OGBLÉKOPÉ		70 42 94 41
LE DESTIN BAGUIDA		70 41 15 41
LA FLAMME D'AMOUR AGODEKE		70 45 70 14

Quelques ambassades et consulats

- Ambassade des Etats-Unis; Tél: 22 61 54 70
- Ambassade d'Allemagne; Tél: 22 23 32 32
- Ambassade de France; Tél: 22 23 46 40
- Ghana Embassy; Tél: 22 21 31 94
- Ambassade d'Egypte; Tél: 22 21 24 43
- Ambassade du Niger; Tél: 22 21 60 25
- Ambassade de Chine; Tél: 22 22 38 56
- Union Européenne; Tél: 22 53 60 00
- Consulat de Belgique; Tél: 22 21 03 23
- Consulat de France; Tél: 22 23 46 40
- Consulat de Suisse; Tél: 22 20 50 60
- Consulat de Canada; Tél: 22 51 87 30
- Ambassade du Nigéria; Tél: 22 21 60 25
- Ambassade du Gabon; Tél: 22 26 75 63
- Ambassade du Brésil; Tél: 22 61 56 58
- Consulat de Sénégal; Tél: 22 22 98 35
- Consulat du Burkina Faso. Tel: 22 26 66 00
- Consulat du Niger; Tél: 22 22 43 31
- Consulat du Bénin; Tél: 22 20 98 80
- Ordre de Malte; Tél: 22 21 58 11
- RDC; Tél: 90 08 38 53

Musique / People

« On a qu'une mort, il faut la préparer » dixit Will Smith

Sa jeunesse est ce que l'on a de meilleur, et il faut en prendre soin. Si parfois les jeunes se perdent en chemin et empruntent de mauvaises trajectoires, cela serait dû à une mauvaise éducation et à un manque de modèle à suivre. L'acteur, chanteur de rap et producteur de cinéma américain Will Smith s'est toujours montré comme un modèle pour la jeunesse. Il s'est permis pour une énième fois de donner quelques repères à la jeunesse, tout en l'appelant à l'abnégation.



Will Smith

Du haut de ses 50 ans, la star américaine a partagé avec les jeunes non seulement le secret de la

réussite dans la vie, mais aussi et surtout ce qu'il comprend par « profiter de la vie ». Selon Will Smith, « profiter de la vie

» ne serait jamais synonyme de détruire sa jeunesse dans l'alcool, la drogue, encore le sexe. « Vous profitez de quoi

au juste ? Détruire sa jeunesse dans l'alcool, la drogue et le sexe, c'est cela profiter de la vie ? NON, moi je vais vous dire ce que moi j'appelle profiter de la vie », a souligné le chanteur Smith avec indignation.

« Profiter de la vie c'est travailler dur sans relâche pour trouver une place au soleil, se marier, faire des enfants, s'acheter une grosse baraque, le samedi, ramasser sa petite famille dans ta belle voiture, les amener à la plage, passer une belle journée dans la bonne humeur et finir dans un beau resto le soir, le dimanche, vous portez vos beaux habits et vous partez dire merci au Seigneur à l'église, vous rentrez et vous mangez un plat que vous avez toujours rêvé de manger de votre vie, voilà ce que moi j'appelle profiter de la vie », a révélé le producteur américain Will Smith.

Il est clair, pour M. Smith, le travail acharné est déjà en soi ce qu'on peut appeler « profiter de la vie ». Le chanteur américain a fait mention de l'enfant le plus riche au monde qui n'a que douze ans, et a fait de la richesse à travers la vente des nœuds papillons. « Lui il ne dort pas, il sait ce qu'il veut », a-t-il déclaré.

Le passionné de la musique poursuit en ajoutant : « Arrêtez de retarder votre vie en croyant que vous profitez de la vie. Qu'est-ce que vous allez laisser à vos enfants à votre mort, c'est cela la question. Mettez-vous au travail et oubliez la facilité ».

Le dit-on dit qu'on a qu'une vie et qu'il faut en profiter. Mais comme conseil à la jeunesse, Will Smith dit : « On a qu'une mort il faut la préparer ».

Nadia Edodji**Lire**

« Germinal » de Émile Zola. Ed Beq, Collection À tous les vents. Pp 11-13

Le Voreux, à présent, sortait du rêve. Étienne, qui s'oubliait devant le brasier à chauffer ses pauvres mains saignantes, regardait, retrouvait chaque partie de la fosse, le hangar goudronné du criblage, le beffroi du puits, la vaste chambre de la machine d'extraction, la tourelle carrée de la pompe d'épuisement. Cette fosse, tassée au fond d'un creux, avec ses constructions trapues

de briques, dressant sa cheminée comme une corne menaçante, lui semblait avoir un air mauvais de bête goulue, accroupie là pour manger le monde. Tout en l'examinant, il songeait à lui, à son existence de vagabond, depuis huit jours qu'il cherchait une place ; il se revoyait dans son atelier du chemin de fer, giflant son chef, chassé de Lille, chassé de partout ; le samedi, il était arrivé à Marchiennes, où l'on disait qu'il y avait du travail, aux Forges ; et rien, ni aux Forges, ni chez Sonneviller, il avait dû passer le dimanche caché sous les bois d'un chantier

de charonnage, dont le surveillant venait de l'expulser à deux heures de la nuit. Rien, plus un sou, pas même une croûte : qu'allait-il faire ainsi par les chemins, sans but, ne sachant seulement où s'abriter contre la bise ? Oui, c'était bien une fosse, les rares lanternes éclairaient le carreau, une porte brusquement ouverte lui avait permis d'entrevoir les foyers des générateurs, dans une clarté vive. Il s'expliquait jusqu'à l'échappement de la pompe, cette respiration grosse et longue, soufflant sans relâche, qui était comme l'haleine engorgée du monstre. Le manœuvre

du culbuteur, gonflant le dos, n'avait pas même levé les yeux sur Étienne, et celui-ci allait ramasser son petit paquet tombé à terre, lorsqu'un accès de toux annonça le retour du charretier. Lentement, on le vit sortir de l'ombre, suivi du cheval jaune, qui montait six nouvelles berlines pleines. Il y a des fabriques à Montsou ? demanda le jeune homme. Le vieux cracha noir, puis répondit dans le vent : Oh ! ce ne sont pas les fabriques qui manquent. Fallait voir ça, il y a trois ou quatre ans ! Tout ronflait, on ne pouvait trouver des hommes, jamais on n'avait tant gagné... Et

voilà qu'on se remet à se serrer le ventre. Une vraie pitié dans le pays, on renvoie le monde, les ateliers ferment les uns après les autres... Ce n'est peut-être pas la faute de l'empereur ; mais pourquoi va-t-il se battre en Amérique ? Sans compter que les bêtes meurent du choléra, comme les gens. Alors, en courtes phrases, l'haleine coupée, tous deux continuèrent à se plaindre. Étienne racontait ses courses inutiles depuis une semaine : il fallait donc crever de faim ? bientôt les routes seraient pleines de mendiants... »

Super Ligue du Niger

Un Togolais proche du titre, une fin de saison de suspense

Le championnat de première division nigérienne a été à son 23ème acte ce jeudi 13 juin 2019, avec l'As Sonidep et l'As GNN. Au sifflet final, les deux formations dans lesquelles évoluent deux attaquants togolais (Séwonou Koidjo Eli à l'As Sonidep et Toni Akomatsri à l'As GNN) se sont séparées sur un score de parité (1-1). Une rencontre qui marque la quatrième en tout, entre les deux Togolais, avec un titre de champion de Super ligue en vue pour Séwonou.

L'As GNN, troisième avec 40 points et l'As Sonidep, leader avec 50 points, ont disputé la 23ème journée du championnat nigérien (Super Ligue), ce jeudi 13 juin 2019. C'est Séwonou Koidjo qui tire son épingle du jeu et améliore son compteur de but, en marquant l'unique but de son équipe. D'entrée de jeu, les joueurs de Sonidep se sont montrés plus entreprenants en début de match. Des efforts qui ont payé à la demi-heure de jeu, avec le but de leur attaquant en forme du moment, le

Togolais Séwonou Koidjo Eli: 1-0. Toni Akomatsri de l'équipe adverse s'est évertué à rattraper le but de son compatriote, sans réussite. Néanmoins, son équipe (GNN) a réagi à la 10 min de la fin: 1-1. Un score qui freine l'allure de Sonidep vers le titre. Avec 6 buts et dix passes décisives, Séwonou Koidjo se place parmi les plus en jambes de l'heure. Cela fait la quatrième fois que Sonidep et GNN s'affrontent au cours de cette saison. C'est en super coupe du Niger que cela s'est passé

pour la première fois : Sonidep l'a emporté dans les tirs au but. Le deuxième c'est lors de la quatrième journée du championnat nigérien: 1-1. Le troisième fut en quart de finale de la coupe du Niger: 3-1 pour Sonidep avec un but et une passe décisive de Séwonou Koidjo. Ainsi avec ce nul lors de la quatrième rencontre, Sonidep perd deux précieux points. Ce qui profite à l'As Police, deuxième. Lors de la 24ème journée, disputée le dimanche 16 juin 2019, l'As Sonidep et l'As police remportent chacun leur



Séwonou Koidjo Eli

match. Au classement, Sonidep garde son fauteuil de leader avec 54 points, suivi de très près par l'As Police, 52 points. Soit deux petits points entre Sonidep et Police. Demain jeudi, place à la

25ème journée. Sonidep croise USGN, pendant que Police se rend chez Espoir. A deux journées de la fin, le Togolais Séwonou Eli serait champion avec Sonidep si le faux pas n'était pas fait.

Attipoe Edem Kodjo

Elections locales / Pour une couverture médiatique efficiente

Le Conapp a formé les journalistes reporters

Plus de trente ans après, le Togo vibrera le 30 juin au rythme des élections locales. Et pendant que le moratoire approche, le Conseil national des patrons de presse (Conapp) ne ménage aucun effort pour préparer les professionnels des médias à s'approprier les rôles qui seront les leurs pendant cette période électorale. Après les patrons de presse il y a quelques semaines, ce sont les journalistes reporters qui ont été formés sur le sujet, hier à Agora Senghor.



Arimiyao Tchagnao, président du Conapp

Il a été question, lors de cette formation, non seulement de mettre la lumière sur les enjeux que peut comporter la décentralisation et ses corollaires mais également, outiller les journalistes afin que ceux-ci puissent mieux gérer médiatiquement une période électorale. M. Ouro-Bossi Tchakondoh,

paneliste, expert en décentralisation et ex-ministre a, dans un premier temps, reconnu que la démocratie est « une forme de gouvernement du peuple pour le peuple et par le peuple » avant de statuer sur le bien-fondé des élections locales : « Par expérience, les citoyens ont l'impression d'être

écartés de la politique nationale suprême. De fait, c'est au niveau local qu'ils se sentent réellement intégrés. Dès lors, ils se responsabilisent en devenant des acteurs et en même temps les bénéficiaires du développement de leur commune ». Ensuite, il a pris le temps d'expliciter magistralement quelques concepts et/ou termes techniques en rapport aux élections.

Y a-t-il une façon particulière de couvrir une élection ?

M. Augustin Sizing, patron de presse et coordonnateur de la communication à la Ceni a répondu par la négative. Toutefois, il a rappelé la nécessité pour le journaliste à de faire preuve d'un certain tact : « Dans nos pays avec une démocratie fragile, la période électorale est extrêmement sensible. Fort de ce constat, le journaliste doit lui-même maîtriser les contours des élections, connaître les différents candidats, leur staff et le fonctionnement de leurs regroupements ou partis politiques ». Comme outils nécessaires, il doit posséder « le code de la presse et de

la communication au Togo, le code d'éthique et de déontologie des journalistes au Togo, le guide du reporter » mais aussi « porter des gilets pour être identifiable sur le terrain », a-t-il conseillé. Les échanges houleux, voire des altercations entre journalistes et forces armées sur les lieux de reportage ont été également abordés. En présence d'un cas pareil, M. Sizing a recommandé sans détour le dialogue : « Pour ces mésententes, il est plus sage de parlementer. Le journaliste a besoin de l'information. Il doit se faire tout petit en adoptant une posture d'humilité parce qu'il n'est pas à nier que les forces de l'ordre ne font que leur boulot, celui de veiller à la sécurité de la population ». Mais surtout, il a appelé à « distinguer pendant ces périodes la vraie information de la fausse pour ne pas induire le public en erreur (...). Les notions d'équilibre et d'équité doivent aussi prévaloir, il ne faut pas se focaliser sur un seul candidat ni amplifier l'information car cela peut inciter à la haine et à la violence ». S'agissant des confrères journalistes qui sont candidats et exerçant

toujours la profession, « la loi l'autorise mais la Haac l'interdit formellement. La voie de la raison serait de se débarrasser du manteau de journaliste et s'accorder entièrement à la politique », a-t-il parachevé. La formation a pris fin sur des mots du président du Conapp, Arimiyao Tchagnao qui a rappelé entre-temps le besoin ressenti et qui a conduit à cette initiative : « Au Conseil national des patrons de presse, nous attachons du prix au travail de qualité et au professionnalisme.

Tout le monde parle de décentralisation, d'élections locales mais nous avons compris que les concepts ne sont pas réellement maîtrisés par ces populations. Eu égard à ce qui précède, nous, vecteurs d'information et éclaireurs du public, avons jugé utile d'aller à l'école de cette décentralisation afin de pouvoir renseigner les Togolais. Nous avons compris que les vrais acteurs de la presse sont les journalistes reporters et c'est dans cette optique que nous avons convié ces derniers à ce rendez-vous du donner et de recevoir ».

Augustin Akey (Stagiaire)

Interview**4 questions à Tchambakou Ayassor, président de la CENI**

Quelques jours après l'ouverture officielle de la campagne des élections locales, le président de la Commission électorale nationale indépendante (Ceni), Tchambakou AYASSOR, revient sur quelques règles de devraient observer les candidats sur le terrain.

Monsieur le Président de la CENI bonjour, dites-nous ce qu'est la campagne électorale, la période sur laquelle elle s'étend et les interdits prévus par la loi pendant celle-ci ?

La campagne électorale est l'ensemble des réunions et événements qu'organise légalement tout candidat ou liste de candidats pendant une période du processus électoral pour expliquer son programme aux citoyens et aux potentiels électeurs. Les partis politiques reconnus, conformément aux dispositions de la charte des partis politiques, ainsi que les candidats indépendants, sont seuls autorisés à organiser des réunions électorales. La campagne électorale est ouverte depuis le 14 juin dernier à 00heure. Elle s'achève le 28 juin à 23heures 59 minutes.

Nul ne peut, par quelque moyen et sous quelque forme que ce soit, faire campagne en dehors de la

période réglementaire. Les modalités selon lesquelles les partis et regroupements de partis politiques, ainsi que les candidats indépendants, peuvent organiser leur campagne électorale sont fixées par décret en Conseil des ministres sur proposition de la CENI.

Pendant la durée de la campagne électorale, sont interdites : les pratiques publicitaires à caractère commercial par voie de presse, de radiodiffusion et de télévision, les dons et libéralités en argent ou en nature à des fins de propagande pour influencer ou tenter d'influencer le vote ; l'utilisation des biens ou moyens d'une personne morale de droit public, d'une institution ou d'un organisme public aux mêmes fins.

Où se déroule la campagne électorale, monsieur le président ?

Les réunions électorales qui se font pendant la campagne

électorale se tiennent librement sur l'ensemble du territoire national. Les réunions électorales ne peuvent être tenues sur la voie publique. Elles sont interdites entre vingt-deux (22) heures et six (06) heures du matin. La déclaration doit en être faite au préfet ou au maire au moins 24 heures à l'avance, en leur cabinet, par écrit et au cours des heures légales d'ouverture des services administratifs.

Monsieur Tchambakou AYASSOR, pouvez-vous nous expliquer le mode de scrutin pour ces élections municipales ?

Les conseillers municipaux sont élus au suffrage universel direct, au scrutin de liste bloquée, à la représentation proportionnelle. L'attribution des sièges est faite selon le système du Quotient Electoral (QE) communal et au plus fort reste.

Le quotient électoral est le rapport entre le nombre total des suffrages exprimés par



Tchambakou Ayassor

circonscription électorale et le nombre de sièges à pourvoir. Pour déterminer ce quotient, on divise le nombre total des suffrages exprimés par le nombre des conseillers de préfecture à élire. Les suffrages recueillis par chacune des listes sont divisés par le quotient électoral pour obtenir un nombre déterminé de sièges.

Après attribution des sièges en fonction du quotient électoral, il reste un certain nombre de suffrages non utilisés recueillis par chaque liste. Les sièges restants à pourvoir sont attribués aux listes qui l'obtiennent, par ordre décroissant, les plus forts restes.

Le 30 juin, les togolais en

âge de voter et qui se sont inscrits, iront voter pour les conseillers municipaux, comment se présente, Monsieur le président, le bulletin de vote ?

Le bulletin unique de vote comporte les éléments d'identification suivants : le nom et prénoms du candidat ; l'emblème du parti politique, du regroupement de partis politiques ou du candidat indépendant tête de liste ; la couleur du parti politique, du regroupement de partis politiques ou de la liste de candidats indépendants.

Le bulletin unique de vote est imprimé selon les modalités et des spécifications techniques définies par la CENI. Il est authentifié le jour du vote dans chaque bureau par un hologramme.

Règlement intérieur du conseil municipal

Suite de la page 3

Un cadre général défini pour le fonctionnement des communes

Le chef de l'Etat et son gouvernement lors du Conseil des ministres

... intérieur type. Comme le disait récemment le ministre de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités locales, Payadowa Boukpepsi, les élus locaux auront une liberté d'action. Ceux-ci étant choisis par leurs communautés, auront toute la latitude de délivrer leurs programmes pour faire émerger leurs localités.

Mais comme le précisait

le ministre il y a quelques jours sur un média, tout cela se fera sous le contrôle de l'Etat. En d'autres termes, la délégation de pouvoir et de compétences en cours ne se fera pas dans n'importe quelles conditions.

L'Etat continuera à jouer son rôle traditionnel pour qu'aucun élu ne prenne des libertés préjudiciables aux communautés.

Les éléments importants de ce cadre général

de règlement intérieur sont relatifs à la présidence des séances et des assemblées, au déroulement des séances, aux débats et vote de délibération, au débat d'orientations budgétaires, aux commissions municipales, à l'adoption du budget et du compte administratif, au droit à l'information, aux questions écrites.

Edem Dadzie

Umoa-Titres**Plus de 20 milliards mobilisés sur le marché financier régional**

L'association Talent d'Afrique a lancé ce lundi 17 juin à Lomé la toute première édition concours « Meilleur Jeune Artisans du Togo ». Une initiative qui vise à promouvoir l'excellence dans le monde de l'artisanat dans notre pays.

Lancé à l'endroit des jeunes artisans d'âge compris entre 18 et 35 ans, ce challenge veut primer les meilleurs dans le domaine de la couture, la coiffure, la cordonnerie, le tissage de pagne, la menuiserie, la mécanique auto et la soudure à l'arc. Selon la présidente de l'association Talent d'Afrique, Mlle Mlle Nadège Modjom et son staff, « Meilleur Jeunes Artisans du Togo » se veut un concours national dont l'objectif est de « promouvoir, récompenser et encourager certains métiers d'excellence de l'artisanat togolais ». Le concours, ajoutent-

ils, veut accompagner les artisans vers un système de normalisation, de codification et de labélisation, afin d'améliorer leurs compétitivités au plan national et international. Les meilleurs jeunes artisans, vainqueurs de chaque catégorie de métier seront récompensés par Talent d'Afrique, l'association initiatrice du concours. Ils recevront, chacun, un trophée estampé « meilleur Jeunes Artisans du Togo 2019 », une somme de 300 000 francs CFA, un don de matériels et un suivi pendant 1 an.

R. Zakari



Découvrez dans Jeune Afrique

INTERVIEW

NABIL KAROUI : « LA TUNISIE, C'EST LE TITANIC »

BURKINA EXCLUSIF

Zida : « Soro, Blaise, Kaboré et moi »

PALMARÈS

LES 50 AVOCATS D'AFFAIRES LES PLUS INFLUENTS

HEBDOMADAIRE INTERNATIONAL N° 3049 DU 16 AU 22 JUIN 2019

jeuneafrique

FOOTBALL

Spécial CAN 2019

UNION AFRICAINE

Les confidences de Moussa Faki

FRANC CFA

Ce qui doit changer

14 pages

jeuneafrique

FRANC CFA

Ce qui doit changer

Disponible dès maintenant
chez votre marchand de journaux
et en édition digitale

Téléchargez l'application Jeune Afrique - Le Magazine

